

Toiles
de store

evasions
by DIC SON



RECOMMANDATIONS D'USAGE

EVASIONS possède toutes les caractéristiques nécessaires pour une utilisation extérieure ; vous ne devriez donc rencontrer aucun problème particulier avec ce produit à condition de respecter nos recommandations d'usage:

> En cas de pluie fine, EVASIONS vous protégera parfaitement grâce à sa résistance à la pénétration de l'eau. Vous éviterez néanmoins de réenrouler la toile humide ; si vous y êtes obligés par les conditions climatiques, déployez à nouveau la toile dès que possible (dans les 48h idéalement) pour la laisser sécher. La stagnation éventuelle de l'eau peut créer un environnement favorable à l'apparition de plis et de moisissures.

> En cas de vent, EVASIONS est capable de supporter des contraintes élevées, mais les autres constituants du système (armatures, moteurs, scellements, ...) ont eux-mêmes leurs propres limites mécaniques. Des faiblesses peuvent donc apparaître au niveau des systèmes d'accroche. Veillez à respecter les classes de vent indiquées par votre installateur.

> Evitez de cuisiner sous votre toile ; les émanations grasses pourraient progressivement se déposer à la surface de la toile, et provoquer à terme l'apparition de salissures, voire de moisissures.

> Notez enfin qu'une bonne ventilation est toujours un facteur favorable pour éviter la formation de moisissure

> Votre toile de store EVASIONS présente 2 faces identiques et est constituée d'un assemblage de panneaux qui constituent la surface qui vous protège du soleil et de la pluie.

En certains points, notamment au niveau des assemblages et ourlets latéraux, la superposition de 2 panneaux de toile, entraîne une surépaisseur.

A l'enroulement, l'hétérogénéité des épaisseurs peut entraîner une compacité de l'enroulement différente : partie compacte dure au niveau des assemblages, parties molles aux autres endroits.

Cette différence de compacité peut générer des déformations généralement discrètes, qui ne remettent pas en cause la protection de la toile.

Pour limiter l'apparition de ces déformations et bénéficier pleinement des qualités de la toile, il est recommandé de la manoeuvrer avec soin, en évitant par exemple de la ré-enrouler humide.

> La toile EVASIONS devra être protégée des frottements avec la structure qui l'accueille et devra être bien tendue pour éviter tout point de contact avec des éléments de la structure. Cela permettra d'éviter une détérioration prématurée et une perte d'étanchéité (de la toile).

Ces consignes sont reprises dans le GUIDE TECHNIQUE que nous tenons à disposition de nos partenaires confectionneurs. Nous vous recommandons de bien vérifier qu'elles ont été respectées à réception de votre protection solaire.

VÉRIFICATION DES RÉGLAGES

A l'utilisation, la toile EVASIONS peut se détendre et s'affaisser légèrement, en formant des « poches » ; dans ce cas, un réglage des tensions par un spécialiste permettra de retrouver une planéité satisfaisante.

Pensez à examiner de temps en temps la qualité de l'enroulement et vérifiez que celui-ci s'effectue correctement. Cela permet de limiter l'apparition de cassures ou de plis sur la toile. Sachez cependant que ces défauts visuels n'affectent pas la fonction essentielle (protection solaire) de la toile.

ENTRETIEN

Afin de conserver les caractéristiques de résistance aux intempéries et aux agressions climatiques, il est essentiel d'entretenir votre toile régulièrement.

1. RÉGULARITÉ D'ENTRETIEN

Pour préserver la qualité visuelle de votre toile, un nettoyage régulier est nécessaire, au moins une fois par an.

Si le nettoyage est plus fréquent, par exemple une fois au printemps et une fois à l'automne, il pourra être plus rapide, moins intensif, et vous permettra de profiter d'une belle toile tout au long de l'année.

Cette régularité d'entretien est d'autant plus nécessaire que la pollution atmosphérique s'accroît, et que certains produits d'entretien, efficaces mais nocifs pour l'environnement, sont désormais interdits.

Le nettoyage pourra être suivi d'une réimperméabilisation ; cette opération permet de retrouver en grande partie l'étanchéité de la toile d'origine.

2. MÉTHODE DE NETTOYAGE

- attendre des conditions météorologiques favorables : temps sec et absence de vent ;
- déployer la toile ;
- broser doucement la toile de façon à éliminer les principaux dépôts de salissures ;
- appliquer un savon doux* par pulvérisation ; laisser agir 10 minutes au moins
- sur les parties les plus encrassées, frotter avec une éponge douce dans un sens, puis dans l'autre, et laisser agir 5 minutes ;
- enlever le savon et la salissure à l'eau claire à l'aide d'un jet d'eau à pression faible ou modérée ;
- répéter les opérations d) à f) si besoin ;
- **IMPORTANT** : rincer soigneusement, en restant sous pression modérée, l'ensemble de la toile ;
- laisser sécher avant de réenrouler la toile.

> si certaines salissures sont particulièrement tenaces, les traiter spécifiquement en laissant agir le nettoyant plus longtemps (jusqu'à 30 minutes) sur les zones concernées.

> dans tous les cas, RINCER soigneusement à la fin du nettoyage, avant de laisser sécher la toile et de la réenrouler.

> il faudra **ÉVITER DANS TOUS LES CAS** les nettoyants abrasifs, les produits acides, les solvants (acétone, toluène, perchloroéthylène, ...) et les nettoyeurs sous pression élevée.

(*) Le pH du savon utilisé devra être compris entre 7 et 11. Le TexAktiv Clean (pH 11), distribué par Dickson, est une solution adaptée pour tout niveau d'encrassement, y compris les plus tenaces ; adressez-vous à votre installateur.

On retrouve également dans cette catégorie des produits type savon de Marseille, savon noir ou liquide vaisselle, qui devront être dilués dans de l'eau chaude.

L'ensemble de ces recommandations devront être respectées scrupuleusement pour pouvoir bénéficier, le cas échéant, de notre garantie conventionnelle, dont les détails sont repris ci-après.

3. MÉTHODE DE REIMPERMEABILISATION

- attendre des conditions météorologiques favorables : temps sec et absence de vent ;
- nettoyer la toile (voir paragraphe 2. précédent)
- sur toile sèche et propre, appliquer un produit imperméabilisant * par pulvérisation en balayant le jet de produit dans un sens « vertical » ou « horizontal » ; plus la pulvérisation est fine, plus le traitement est efficace ; laisser sécher 1 heure
- répéter l'opération c) en pulvérisant le produit par balayage dans l'autre sens ; laisser sécher 1 heure
- IMPORTANT : laisser sécher avant de réenrouler la toile.

Notez que :

- le produit imperméabilisant ne développera toute son efficacité qu'après quelques jours
- une pulvérisation fine (microgouttelettes) sera plus efficace qu'une pulvérisation grossière
- une chaleur ambiante supérieure à 25°C sera particulièrement favorable à la réactivation du traitement, pour une résistance optimale à la pénétration de l'eau
- si vous avez déposé la toile pour réaliser l'imperméabilisation, un passage au fer à repasser (2 « points » soit 150°C, pas plus) avant remontage, dopera le traitement

(*) Le TexAktiv Guard, distribué par Dickson, est une solution adaptée pour réimperméabiliser votre toile ; adressez-vous à votre installateur. On trouvera également des produits imperméabilisants en grandes surfaces, notamment celles spécialisées en bricolage.

L'ensemble de ces recommandations devront être respectées scrupuleusement pour pouvoir bénéficier, le cas échéant, de notre garantie conventionnelle, dont les détails sont repris ci-après.

**CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE TOILES EVASIONS BY DICKSON
GARANTIE CONVENTIONNELLE DE 5 ANS AU 01/01/2013**

Dickson Constant **garantit l'imputrescibilité et la tenue des coloris** (résistance minimum des couleurs de 4/5 sous l'action des ultra-violets et des intempéries, selon la norme NF EN ISO 105 B04) de ses toiles EVASIONS pendant 5 ans à compter de la date d'achat du store.

La garantie s'exerce dans les conditions définies ci-après :

- > Pendant 5 ans, Dickson Constant remplacera gratuitement ou, à sa convenance, remboursera à la valeur facturée, vétusté déduite, la partie du métrage reconnue défectueuse, à l'exclusion de tous frais et de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit.
- > Compte tenu de la dépréciation pour vétusté, il sera appliqué sur le remboursement un abattement de 20% par an à partir du 13ème mois suivant l'achat.
- > Toute réclamation devra être adressée dans les dix jours de la constatation du défaut, accompagnée de la facture d'achat, par lettre recommandée avec accusé de réception à : Dickson Constant – Service Consommateurs – BP 109 - 59443 Wasquehal Cedex. La toile sera tenue à la disposition des experts de Dickson Constant ou de sa compagnie d'assurance.
- > Le remplacement ou remboursement du tissu défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de la présente garantie.

La garantie ne couvre pas :

- > les parties du store autres que la toile fabriquée par Dickson Constant : lambrequin, armature ou autre ;
- > les imperfections telles que marbrures, gaufrages, plis, dus aux manipulations lors de la confection du store ou de son installation ;
- > les défauts provenant du vieillissement et de l'usure normale de la toile ;
- > les conséquences de conditions d'installation, d'environnement ou d'utilisation ne correspondant pas à des conditions normales, aux usages de la profession, aux normes prescrites par Dickson Constant ou à la destination de la toile ;
- > la réparation de dommages ou défauts de la toile résultant d'accidents ou de négligences non imputables à Dickson Constant ou résultant de la force majeure.

Sont notamment expressément exclues toutes dégradations dues :

- > au défaut d'entretien ou à l'utilisation de produits ou instruments inadaptés : il ne doit être employé ni détergent, produit chimique ou solvant, ni racle ou autre instrument risquant de détériorer la surface ;
- > à la foudre ou à des conditions climatiques inhabituelles ;
- > aux pollutions atmosphériques ou phytosanitaires ;
- > aux salissures d'animaux ;
- > aux défauts de montage, fautes de manoeuvre de l'utilisateur, projections de produits divers, accrochage d'objets sur la toile, chute d'objets, chocs, accidents de voirie, vandalisme, brûlures de cigarettes ou autres, incendie.

Le bénéfice de la présente garantie conventionnelle ne fait pas obstacle à l'exercice de la garantie légale.